

VILLABE, le 17 mars 2016

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2121.7 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira,
en séance ordinaire,
LE VENDREDI 25 MARS 2016 A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE

Information : Armement de la Police Municipale par Monsieur Laurent SUSAGNA (*chef de la Police Municipale de Villabé*)

1. **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 mars 2016.**
2. **Porter à connaissance les décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal.**
3. **Fonctionnement du Conseil Municipal**
 - A- Modification des commissions communales.
4. **Affaires financières**
 - A- Approbation du compte de gestion 2015 - Budget Ville.
 - B- Approbation du compte administratif 2015 - Budget Ville.
 - C- Affectation des résultats 2015 – Budget Ville.
 - D- Budget Primitif général 2016 de la Commune.
 - E- Vote des taux des impôts directs à percevoir pour la Commune pour l'année 2016.
5. **Affaires administratives**
 - A- Modification du règlement intérieur et des tarifs de l'Espace Culturel «La Villa» sis - Jean Claude Guillemont -
 - B- Règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie en Essonne.
6. **Questions orales**
7. **Informations**

Karl DIRAT
Maire de Villabé
vice-Président
C.A Grand Paris SUD
Seine Essonne Sénart

